

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DU FONDS SOCIAL LYCÉEN

2023/2024

PARTIE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM de l'élève :	
Prénom :	
Classe :	
Régime	Externe <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/>

Objet de la demande :	
Internat	
Demi-pension	
Transport	
Voyage	
Autres	

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ

JUSTIFICATIFS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- ✓ Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- ✓ Photocopie du dernier justificatif des prestations familiales : imprimé CAF
- ✓ Si vous avez saisi la Banque De France : copie de la commission de surendettement
- ✓ En cas de changement de situation, fournir des justificatifs de ressources récents (derniers bulletins de paie, relevé Pôle-Emploi, indemnités journalières,...).

NB : Il est inutile de joindre des copies de factures diverses (EDF, téléphone, crédits.....) le barème de référence tient déjà compte des frais inhérents à la vie courante.

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez une aide financière auprès du fonds social.

Vous voudrez bien **compléter ce dossier et le faire parvenir au service gestion.**

Une commission interne étudiera votre demande de façon anonyme, et vous serez informé par courrier de la décision.

PERSONNE(S) SOLLICITANT L'AIDE

Parents Mère Père Elève Autre (*préciser*) :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail : @

Situation familiale (*cocher la case utile*) :

Marié(e) Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Autre (*préciser*) :

Activité professionnelle :

Vous :

Conjoint(e) :

Nombre de personnes occupant le logement (parent(s) + enfants à charge) :

Enfants à charge :

Nom/Prénom	Age	Etablissement fréquenté	Classe	Régime : E, DP ou I

Ressources mensuelles du foyer :

	Vous	Conjoint(e)
Salaire		
Indemnités chômage ou maladie		
Pension retraite ou invalidité		
Prestations familiales (sauf AL/APL/ALF/AES/AEEH)		
Revenu solidarité active (RSA)		
Pension alimentaire		
TOTAL DES RESSOURCES		

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce dossier, toute erreur ou omission pouvant entraîner l'ajournement ou l'annulation de ma demande d'aide.

Fait à le/...../.....

Signature du responsable légal

CRITERES D'ATTRIBUTION (votés au CA du 16 mars 2023)

Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

- le quotient familial journalier est le critère principal
- le taux de bourse
- une situation particulière au moment de la demande (accident, perte d'emploi)

Le mode de calcul du quotient familial journalier est le suivant :

$$QFJ = \frac{1/12e \text{ des revenus annuels imposables} + \text{Prestations familiales (hors APL)}}{30 \times \text{nombre de points de charge}}$$

Calcul du nombre de points de charge :

- Couple = 2 points de charge
- Personne isolée = 1,5 point de charge
- Par enfant = 1 point de charge

NB : le mode de calcul retenu n'est pas le même que celui utilisé par les organismes de prestations familiales.

BAREME A TITRE INDICATIF

Dans la limite des crédits disponibles attribués par l'Etat, l'établissement attribue l'ensemble des crédits disponibles aux familles selon les critères indiqués *supra* et au vue des situations particulières au moment de la demande.

A titre indicatif, vous trouverez un barème potentiel selon la nature de la demande :

	0 < QFJ < 9 Ressources très précaires	9 < QFJ < 13 Ressources précaires	13 < QFJ < 17 Difficultés financières	17 < QFJ > 21
MONTANT DES AIDES ACORDEES				
Demi-pension / Internat	Reste à charge entre 0 et 20 €	Jusqu'à 85%	Jusqu'à 70%	Variable
Fournitures ou manuels scolaires	Jusqu'à 100%	Jusqu'à 85%	Jusqu'à 70%	Variable
Transport	Jusqu'à 100%	Jusqu'à 80%	Jusqu'à 60%	Variable
Vêtements ou équipement sportif	Jusqu'à 100%	Jusqu'à 80%	Jusqu'à 60%	Variable
Sortie ou voyages scolaires	Reste à charge entre 0 et 20 €	Jusqu'à 70%	Jusqu'à 60%	Variable
Autres dépenses	Variable	Variable	Variable	Variable

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage			
Unité : euros			
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1 041	867	694
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 353	1 128	902
Couples sans enfant	1 562	1 301	1 041
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 186	1 822	1 457
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 603	2 169	1 735

Partie réservée à l'administration

Date de la commission de fonds social :

- A : Revenu imposable / 12 :
- B : Prestations familiales (hors APL) /12 :
- C : Nombre de point de charge :

$$QFJ = \frac{A + B}{30 \times C} = \dots\dots\dots$$

Valeur de la prise en charge :

Signature Adjoint Gestionnaire

Signature Chef d'établissement